

Communiqué de presse - 17 décembre 2009

ARC : perspectives 2010

M. Robert Borrel termine son mandat de Président de l'ARC après une année particulièrement chargée, consacrée à la structuration du partenariat français pour la coopération transfrontalière. Avant de céder la présidence (selon les statuts de l'association) à M. Etienne Blanc, Président de la Communauté de communes du Pays de Gex, il a profité d'une nouvelle présentation publique du Projet d'agglomération hier à Annemasse pour revenir sur les principales avancées pour les partenaires français du Projet d'agglomération.

Création de l'ARC syndicat mixte au cours du 1er trimestre 2010

Le choix associatif, léger et adaptable, a permis de relever le défi de la mise en place du Projet d'agglomération et de la signature de la Charte d'engagement.

La mise en oeuvre du Projet d'agglomération, les perspectives de réalisation des infrastructures de transport et des différentes actions thématiques nécessitent une structuration forte et durable du partenariat, en appui aux différents maîtres d'ouvrage. Les partenaires français ont décidé une évolution de l'ARC en syndicat mixte. Cette structuration permettra une sécurité juridique, financière et administrative. Elle offre ainsi un véritable outil pour la concrétisation du Projet d'agglomération.

Contractualisation avec la Région Rhône-Alpes depuis le 9 novembre 2009

M. Robert Borrel et M. Jean-Jack Queyranne, Président de la Région Rhône-Alpes, accompagnés des partenaires du Projet d'agglomération, ont signé le protocole d'actions du Grand projet Rhône-Alpes. 11,5 M€ sont ainsi alloués pour la période 2008-2014, affectés à la réalisation d'un programme d'actions détaillé pour la mise en oeuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Perspective de création d'un organisme de coopération transfrontalière pour 2010

En 2009, les partenaires du Projet d'agglomération se sont entendus sur le principe de création d'une structure légère permettant de transformer l'actuel Comité de pilotage du Projet en un organisme de coopération transfrontalière portant le Projet d'agglomération.

Après une analyse des différentes structures juridiques possibles, la création d'un Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) est possible. Sur cette base, un accord a été trouvé en novembre 2009 pour la mise en place, à titre transitoire, d'un organisme de coopération transfrontalière (GLCT de droit suisse), dans la perspective de la création d'un Groupement euro-régional de coopération (GEC).

Contact presse

Marie Caruso - +33 (0) 450 04 54 08 - marie.caruso@projet-agglo.org - www.projet-agglo.org